

DECISION N° 299 / D / FODECC / ADM / DAF / SIGAMP / DU 11 AOUT 2024
 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
 RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONR/FODECC/CSPM/2024 DU 24 MAI 2024 EN
 VUE DU RECRUTEMENT D'UNE ENTREPRISE POUR LA MISE A NIVEAU DU SCHEMA DIRECTEUR
 INFORMATIQUE AU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE

- VU la Constitution du Cameroun ;
 VU la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
 VU la Loi n°2018/011 du 12 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
 VU la Loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
 VU le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU le Décret N°2006/085 du mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de Développement des Filieres Cacao et Cafe ;
 VU le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) dans ses dispositions non contraires au Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 VU le Recrutement de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN en qualité d'Administrateur du FODECC ;
 VU le Contrat de travail de Monsieur NENGUE SAMUEL DONATIEN signé le 17 novembre 2016 ;
 VU l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°003/AONR/FODECC/CSPM/2024 du 24 mai 2024 en vue du recrutement d'une entreprise pour la mise à niveau du schéma directeur informatique au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC) ;
 Considérant la proposition d'attribution objet de la correspondance N°/L/FODECC/CSPM/P/S/2024 du Président de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du FODECC en date du 11 AOUT 2024 ;
 Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1^{er}: Les prestations, objet de l'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°003/AONR/FODECC/CSPM/2024 du 24 mai 2024 en vue du recrutement d'une entreprise pour la mise à niveau du schéma directeur informatique au Fonds de Développement des filières Cacao et Café (FODECC), sus visé sont, pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribuées à GROUPE BEEC CONSEIL SARL, Tél. : 676 95 41 74 pour un montant TTC Francs CFA : 24 997 302 (vingt-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent deux) pour une période d'exécution ce quatre-vingt-dix (90) jours.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- CSPM / FODECC
- ARMP
- Chrono, archives

